

REGLEMENT

PROJET DE TRANSPORT DES DARVOYSIENS – C.C.A.S.

Objectif du règlement : offrir un service de transport aux Darvoysiens n'ayant pas de moyen de locomotion.

I. DISPOSITIONS GENERALES

Art. 1 – Ce service offre à l'usager la possibilité d'aller vers une destination proposée par le C.C.A.S. Il comprend uniquement le transport.

Art. 2 – Le C.C.A.S. propose :

- le lundi après midi (Club des Aînés) : 14h – 17h30
- le mardi matin : 10h – 12h au supermarché Casino ou à Sandillon
- le mercredi matin : 10h – 12h au supermarché Casino ou à Sandillon, visite à des amis
- le mercredi après midi : 15h – 17h
- le vendredi après midi : 15h – 17h au supermarché Casino ou à Sandillon, visite à des amis
- le samedi matin : 10h – 12h au supermarché Casino ou à Sandillon

Il est possible d'effectuer une sortie d'une heure ou de deux heures, selon vos besoins.

II. INSCRIPTIONS

Art. 3 – 1 Une participation de 10 € par semestre, à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public, sera demandée à l'usager. Un justificatif de paiement vous sera retourné.

Art. 3 – 2 Cette participation sera reversée au C.C.A.S.

Art. 4 – Pour s'inscrire, l'usager doit remplir une fiche de renseignements. Tout changement de coordonnées devra être signalé.

Art. 5 – L'inscription devra se faire obligatoirement au moins 15 jours avant la date du déplacement souhaitée.

Art. 6 – Deux modes d'inscription vous sont proposés :

- par téléphone : le jeudi matin de 9h30 à 11h30 à la Mairie de Darvoy au 02.38.59.71.71.
- par bulletin de réservation : à retirer et à retourner à la Mairie de Darvoy.

III. MODALITES D'UTILISATION

Art. 7 – Toute personne physique et autonome peut être transportée.

Art. 8 – L’usager bénéficie de ce service une fois par semaine.

Art. 9 – Le service sera suspendu les jours fériés et durant le mois d’Août.

Art. 10 – En cas de problème, prévenir le bénévole qui vous transporte ou, en dernier recours, la mairie (sauf le mercredi après-midi)

IV. APPLICATION DU REGLEMENT

Art. 11 – Tout usager s’engage à se conformer au présent règlement.

A Darvoy, le

Pour votre information, ULYS, le réseau du Conseil Général, propose de voyager à la demande, à partir de votre domicile.

<p>Pour vous rendre à</p> <p>Jargeau – Bd Carnot :</p> <p><u>Jours et horaires de fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le Mercredi Arrivée à 15h Départ à 17h30• Le Samedi Arrivée à 10h30 Départ à 13h	<p>Pour vous rendre à</p> <p>Châteauneuf-sur-Loire Z.A. Gabereau (Intermarché) – Av. Vigier – Place de la Halle :</p> <p><u>Jours et horaires de fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le Mardi et le Vendredi Arrivée à 10h Départ à 12h
--	--

Pour un aller simple : 2,40 euros.

N° Vert : 0800 00 45 00

Pensez à réserver au plus tard la veille avant midi !